

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 FEVRIER 2017

L'an deux mille dix-sept et le neuf du mois de février à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de : Monsieur Philippe LAMOUREUX, maire

<u>Présents</u>: M. Philippe LAMOUREUX, M. Jean-Robert HOUDIN, Mme Lydie BORDEAU, Mme Monique ZEPHIRIN, Mme Sylvie ROBINEAU, M. Raphaël PILLEBOUE, Mme Suzanne BRETON, M. Jean-Yves LESIMPLE, Mme Maryse PRETS, Mme Florence BOISSET, Mme Annie-Claude LEMAIRE, M. Olivier LAROCHE, M. Jean-Marc LEROUX, M. Frédéric DEJENTE, Mme Mélanie FERREIRA, M. Roger-Pierre FERREIRA, Mme Annick DENIS

Absente excusée et représentée :

Mme Céline TREMBLIN-TRUBERT a donné pouvoir à M. Frédéric DEJENTE

Secrétaire : Madame Sylvie ROBINEAU

ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation à l'unanimité du procès-verbal du Conseil Municipal du 12/01/2017
- 2. Affaires générales :
 - Renouvellement de la convention avec SPA 41 : Avenant n° 8 La participation de la commune s'élève pour 2017 à 986.40 € (0.60 x 1644 habitants) Adopté à l'unanimité
- 3. Finances:
 - Acceptation d'un remboursement d'un sinistre par l'assureur de la commune d'un montant de 69.66 €. Adopté à l'unanimité

4. Travaux:

→ Avancement des travaux d'assainissement :

Il reste environ deux semaines de travaux pour terminer la rue des Moulins.

Rue Jean Desjoyeaux : début des travaux programmé en principe à partir du 20 février 2017 pour une durée d'environ six semaines. Un arrêté interdisant la circulation sera pris.

- → Eclairage public : des devis sont en cours pour effectuer un audit de l'éclairage public de la commune. Des subventions sont possibles.
- → Maison de Santé Pluridisciplinaire :
 - Décision

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal :

- > Le projet de sauvegarder un service de santé de proximité sur notre commune rurale,
- Le fait de répondre favorablement à l'attente de nos administrés,
- L'avis favorable de l'ARS en date du 1er février 2017,

Considérant ces différents points et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, par 18 voix pour,

- Décide :
 - La réhabilitation des bâtiments communaux sis au 33 rue Lucien Mignat à Suèvres pour en faire une Maison de Santé Pluridisciplinaire,
 - De rechercher le maximum d'aides financières pour réaliser cette opération,
- Charge le Maire de constituer les dossiers en conséquence de ces orientations,
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Architecte/maître d'œuvre (mise en concurrence)

Vu le projet de réhabiliter les bâtiments communaux du 33 rue Lucien Mignat à Suèvres pour réaliser une Maison de Santé Pluridisciplinaire.

Vu l'emplacement retenu,

Afin de poursuivre cette opération, il est essentiel de recourir aux services d'un architecte dont le travail consistera à assister la collectivité dans la définition des besoins, la mise en concurrence des entreprises de travaux, le suivi du chantier jusqu'aux opérations de réception. Pour cela une mise en concurrence doit être réalisée.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de l'autoriser à lancer cette procédure,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 18 voix pour,

- 1) d'opter pour :
 - la réhabilitation des bâtiments communaux,
 - une aide à l'implantation avec assistance à maîtrise d'ouvrage,
- 2) de donner tous pouvoirs au maire afin d'engager la procédure de consultation auprès d'architectes susceptibles d'assurer cette mission,
 - 3) d'autoriser le maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

5. Fêtes et cérémonies

Festillésime :

Il est rappelé que le spectacle « Hop la » avec Antioche & Zegora avait été retenu dans le cadre de Festillésime 2017. Un atelier découverte de la magie est organisé pour des enfants de 6 à 15 ans. L'avenant au contrat initial s'élève à 364 €. Adopté à l'unanimité

- 6. Coopération intercommunale
 - CCBVL: approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des charges transférées: Adopté à l'unanimité.
- 7. Renouvellement du bail pour le local sis au 8 rue Lucien Mignat pour une période d'un an à compter du 1er janvier 2017. Montant du loyer : 200 € par mois. Adopté à l'unanimité.
- 8. Commissions / comités consultatifs / groupes de travail : programmation des réunions

Suèvres, le 22/02/2017

Philippe LAMOUREUX - Maire